

Remarques préliminaires – Projets de délibération

La publication de la présente farde de projets de délibérations de la séance publique s'inscrit dans la dynamique des articles L3221-1 et suivants du CDLD liée à la publicité active de l'administration et de la transparence administrative, conformément à l'article 25 du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Conseil communal.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que ces projets de délibérations sont des documents provisoires ayant vocation à permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation. Il s'agit donc de projets de décisions, susceptibles d'être modifiés, reportés ou retirés et qui n'ont donc pas encore été adoptés par l'Autorité communale.

Les décisions définitives sont, quant à elles, reprises dans le procès-verbal des réunions du Conseil qui est, pour ce qui concerne la partie publique, publié sur le site Internet de la Ville une fois approuvé par le Conseil communal

CONSEIL DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 25 avril 2023

PERSONNEL

1. **Lettre de mission du Chef de Corps**
VILLE DE NAMUR
ZONE DE POLICE - PERSONNEL

PROJET DE DELIBERATION

Conseil communal

Séance publique du 25 avril 2023

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu l'article 72 de la loi du 26 avril 2002 qui prévoit: "Le mandat est exercé conformément à la lettre de mission dans laquelle sont contenus les objectifs du mandat à atteindre et les moyens mis à disposition grâce auxquels ces objectifs doivent être atteints. La lettre de mission est conforme au plan national de sécurité et, le cas échéant, au plan zonal de sécurité. La lettre de mission est établie, sur proposition du membre du personnel concerné, par l'autorité déterminée par le Roi.";

Vu les articles VII.III.39 et VII.III.40 de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police lesquels précisent:"La lettre de mission est déterminée par: 1° le conseil communal ou de police en ce qui concerne le chef de corps(...). Dans tous les cas, une copie de la lettre de mission est transmise à l'inspecteur général." (article VII.III.39); "La lettre de mission est adaptée, sur proposition de l'autorité ou du mandataire, suite à des modifications essentielles des objectifs du mandat à atteindre et/ou des moyens mis à disposition pour atteindre ces objectifs. Cette adaptation a lieu suivant la même procédure que celle visée à l'article 72 de la loi du 26 avril 2002 et à l'article VII.III.39." (article VII.III.40);

Vu la lettre de mission établie par le Chef de Corps en date du 30 mars 2023,

Sur proposition du Collège communal du 11 avril 2023,

Approuve la lettre de mission du Chef de Corps telle qu'établie et proposée.

2. **Mobilité: ouverture des emplois du deuxième cycle de mobilité 2023**
VILLE DE NAMUR
ZONE DE POLICE - PERSONNEL

PROJET DE DELIBERATION
Conseil communal

Séance publique du 25 avril 2023

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu le cadre de la Zone de Police;

Vu le rapport du Chef de Corps du 28 mars 2023;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 07 avril 2023,

Sur proposition du Collège communal du 11 avril 2023,

Déclare vacants dans le cadre de la Zone de Police:

- Cadre opérationnel:
 - 1 emploi de Commissaire Adjoint à la Direction du Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: commission ad hoc.
 - 1 emploi d'Inspecteur Principal à la Direction du Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 3 emplois d'Inspecteur au Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

BATIMENTS ET INFRASTRUCTURE

3. Commissariat d'Hastedon: entretien et gestion des installations techniques de la Police - projet VILLE DE NAMUR ZONE DE POLICE - BATIMENTS ET INFRASTRUCTURE

PROJET DE DELIBERATION Conseil communal

Séance publique du 25 avril 2023

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures notamment les articles L1222-3 et L1222-4, et les articles L3122-2, 4° portant sur la tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) et ses modifications ultérieures, notamment article 33;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 §1er;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu le cahier spécial des charges n° G.I./2023/002 "Entretien et gestion des installations techniques de la Police rue du Plateau d'Hastedon,3 à 5002 Saint-Servais";

Attendu que le marché public susmentionné ne comporte ni tranche, ni variante, ni option;

Vu le rapport justificatif du service Maintenance figurant au dossier, spécifiant entre-autres, que ce marché public est estimé pour un montant de 267.138,96€ TVAC 21% (220.776,00€ HTVA) pour une durée de 4 ans et réparti de la manière suivante:

- Lot 1 - Installation thermiques: 36.699,30€ TVAC 21% (30.330,00€ HTVA) pour un an ou 146.797,20€ TVAC 21% (121.320,00€ HTVA) pour 4 ans;
- Lot 2 - Installations électriques: 15.178,24€ TVAC 21% (12.544,00€ HTVA) pour un an ou 60.712,96€ TVAC 21% (50.176,00€ HTVA) pour 4 ans;
- Lot 3 - Installation d'extinction automatique: 5.653,12€ TVAC 21% (4.672,00€ HTVA) pour un an ou 22.612,48€ TVAC 21% (18.688,00€ HTVA) pour 4 ans;
- Lot 4 - Installation de portes et barrières automatiques: 9.254,08€ TVAC 21% (7.648,00€ HTVA) pour un an ou 37.016,32€ TVAC 21% (30.592,00€ HTVA) pour 4 ans;

Considérant qu'il est proposé de passer ce marché par procédure ouverte;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier en date du 07 avril 2023;

Par ces motifs,

Sur proposition du Collège communal du 11 avril 2023,

Décide

- d'approuver le cahier spécial des charges n° G.I./2023/002 "Entretien et gestion des installations techniques de la Police rue du Plateau d'Hastedon, 3 à 5002 Saint-Servais".
- d'approuver le montant estimé s'élevant à 267.138,96€ TVAC 21% (220.776,00€ HTVA) pour une durée de 4 ans.
- de recourir à la procédure ouverte comme mode de passation du marché.

La dépense totale estimée à 267.138,96€ TVAC 21% (220.776,00€ HTVA), sera imputée sur l'article 330/125-06 du budget ordinaire de la zone de Police des exercices correspondants à partir de 2023.

PROJET

4. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2023
VILLE DE NAMUR
CELLULE CONSEIL

PROJET DE DELIBERATION
Conseil communal

Séance publique du 25 avril 2023

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal;

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 21 mars 2023 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

PROJET

POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

5. Néant
VILLE DE NAMUR
POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

PROJET DE DELIBERATION
Conseil communal

Séance publique du 25 avril 2023

PROJET